

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 3 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/05/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Jean-Paul MOREL à Bénédicte KREBS, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Patrice SAUMON

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Benedicte KREBS a été désigné(e).

DELIB 2019.06.03.10

OBJET : Subvention exceptionnelle au profit de l'association "Montjay mon hameau"

Cyrille CUENOT, adjoint délégué municipal à la vie associative et au sport, informe les membres du conseil municipal que sur proposition des agriculteurs du hameau de Montjay, l'association « Montjay, mon hameau » souhaite participer au comice agricole de Satolas et Bonce des 7 et 8 septembre 2019.

Afin de concrétiser cette participation, l'association a décidé de confectionner un char pour le défilé. La volonté de l'association étant de représenter le Hameau de Montjay et la commune de St Quentin Fallavier lors de cette manifestation importante, mais aussi d'adresser un clin d'œil au dernier comice organisé par la commune sur le site de Montjay.

La confection de ce char représente un investissement personnel et financier important. C'est pourquoi, l'association sollicite la collectivité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Considérant l'avis du Bureau Municipal du 27 mai 2019,

Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 600€ (six cents euros) au profit de l'association « Montjay, mon hameau » dans le cadre de sa participation au comice agricole de Satolas et Bonce des 7 et 8 septembre**

2019.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 03/06/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 6 juin 2019 06/06/2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190603-Imc15396-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.